

Détail de sanction – Compétitions Clubs, Invitations, Interclubs et Interrégions

LE CPA SOREL-TRACY ET L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE PATINAGE ARTISTIQUE RICHELIEU YAMASKA (ARPARY)

ANNONCENT LA TENUE DE
24E COMPÉTITION INVITATION GÉRARD ALLARD 2009
13,14, 15 NOVEMBRE 2009

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans une des régions ou des clubs suivants :

- 1) RICHELIEU YAMASKA
- 2) RIVE-SUD
- 3) CENTRE DU QUÉBEC

Président(e) comité organisateur : ÉLAINE SÉGUIN

Téléphone : 450-789-2192 Courriel :

Président(e) de la compétition : LUCIE BOILEAU

Téléphone : 450-774-0245 Courriel : AUX1000FLEURS@QC.AIRA.COM

Représentant technique : SUZANNE BOURDEAU

Spécialiste des données en chef : HÉLÈNE BARRETTE

Spécialiste des données informatiques : LOUISE BARRETTE

LA FÉDÉRATION DE PATINAGE ARTISTIQUE DU QUÉBEC

N° DE SANCTION : ___IR-09-013_____

NOM DU CLUB HÔTE : CPA SOREL-TRACY

ADRESSE : 1200, VICTORIA, SOREL-TRACY

COURRIEL : ,

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.0 Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

COLISÉE CARDIN

200, VICTORIA

SOREL-TRACY

J8X 2P8

Téléphone : 450-743-4744

GLACE 2

Téléphone :

2.0 Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de

Glacé 1 95 X 200

Glacé 2

3.0 Responsabilités

Patinage Canada, la Fédération, l'Association régionale et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, la Fédération, l'Association régionale et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

4.0 Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclus de toute compétition subséquente.

5.0 Restrictions

- A) Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel.
 - B) Restrictions approuvées par le comité provincial :
 - a. Pour que l'événement ait lieu – minimum 3 patineurs par événement
 - b. Catégories Patinage Plus ou Étoiles. – Un médaillé de Richelieu-Yamaksa dans une des catégories Patinage Plus durant la saison 2008-2009 ne peut se réinscrire dans la même catégorie à moins que le patineur était en démonstration
 - c. Il n'y aura pas d'accompagnateur admis dans les chambres sauf pour les patineurs de 9 ans et moins
 - d. Catégorie compétition -Item 8 - frais d'inscription - il n'y aura pas de combiné -
 - K Un patineur peut s'inscrire seulement dans une catégorie en Solo - exemple:)Étoile - Débutant - Sans limite) (Preliminaire – Intermédiaire)

6.0 Inscriptions

Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis par chaque patineur désirant s'inscrire à une ou plusieurs catégories. Aussi, les équipes devront compléter les formulaires prévus à cette fin. Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription devront être oblitérés **AU PLUS TARD LE 13 octobre 2009** à l'adresse suivante :

BRIGITTE BEAUDRY
21, Rang St-François
Ste-Angèle de Monnoir (Qc)
J0L 1P0 - Tel.: 450-469-4546

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

7.0 Date limite d'âge

Le **1^{er} juillet** qui précède la compétition pour les patineurs des catégories compétitives et les patineurs des catégories « Sans limites ». Aucune limite d'âge pour les catégories officielles de patinage STAR.

8.0 Frais d'inscriptions

40 \$ par événement

45 \$ par catégorie des compétition (combiné)

50 \$ pour les équipes

75 \$ Multi Star

80 \$ Si le patineur de compétition patine le programme court et le programme long (Annexe 1)

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de ARPARY et datés **au plus tard le 13 octobre 2009** .

Aucun chèque personnel accepté Tous les chèques devront être faits par le club d'appartenance du patineur

Aucun chèque postdaté après le 13 octobre 2009 ne sera accepté

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite.

Des frais de 25 \$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

9.0 Date limite des tests

La date limite des tests est la même que la date limite d'inscription.

10.0 Musique

Chaque patineur devra fournir deux (2) CD lors de l'enregistrement.

11.0 Enregistrement

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD. Le nom, la catégorie, la priorité (1 ou 2) et la durée du programme doivent apparaître clairement sur chacun des CD. Le tout sera sous la responsabilité des préposés à la musique jusqu'à la fin de la compétition.

Les entraîneurs membres de Patinage Canada et certifiés selon les exigences devront s'enregistrer et présenter la carte photo (obligatoire).

12.0 Frais d'admission

Adulte : 3. \$ Enfant : 2 \$ 6 à 12 ans Gratuit : 5 ans et moins

Le concurrent SEULEMENT aura un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

L'accompagnateur paie les frais d'admission

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la carte photo (obligatoire).

13.0 Prix

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront un prix.

14.0 Trophée perpétuel

Non applicable

15.0 Horaire de la compétition

Un horaire provisoire sera transmis

À chaque club d'appartenance après la date limite des inscriptions.

Sera disponible sur Internet à l'adresse : ARPARY.ORG

16.0 Formation des groupes

Les groupes de patineurs des catégories compétition : selon les règlements de Patinage Canada

Les groupes de patineurs des catégories «STAR», «Débutant, Intermédiaire et Sans limites» : si le nombre de participants permet plus d'un groupe, la répartition se fera par âge et ce, pour toutes les compétitions invitations.

17.0 Vidéo

Vidéo disponible sur place pour filmer votre enfant. Coût : non disponible \$

18.0 Restaurants

Il y aura un casse-croûte à l'aréna qui sera ouvert durant la compétition.

19.0 Hébergement

**HÔTEL OFFICIEL
AUBERGE DE LA RIVE
165, Chemin Ste-Anne
Sorel-Tracy**

Tel. : 1-800-369-0059 **Prix : \$99.95 + taxes**

IMPORTANT : Lors de votre réservation, veuillez mentionner que celle-ci est faite dans le cadre de la Compétition Invitation Gérard Allard